



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 5 mars 2026

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
55	57

Date de convocation

27 février 2026

Finances – Budget primitif 2026 – Budget principal

N° de la délibération 2026-153

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le cinq mars deux mille vingt-six à dix-huit heures trente,
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Muriel FAURE, Valina FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, Dominique LEPAGE, MM. Gilbert LA RUSSA, Pierre MAISONNAT, Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, M. Gérard ROBERTON, Mme Emmanuelle ROCHE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : Mme Myriam FARGE (pouvoir à M. Jean-Paul VALLES), Mme Annie GUIBERT (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Bruno SENECLAUZE (représenté par sa suppléante Mme Emmanuelle ROCHE), M. Xavier AUBERT, Mme Véronique BLAISE, M. Guy CHOMEL, Mme Amandine DEYGAS, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Laurent MAILLARD, Mme Christelle MARION, Mme Ingrid RICHIOUD, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L 1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la présentation du budget primitif 2026 du budget principal qui s'équilibre :

- ✓ En fonctionnement : 56 659 420€
- ✓ En investissement : 19 651 360€

Considérant que celui-ci est voté par chapitre ;

Considérant la possibilité offerte par l'instruction comptable M57 d'autoriser le Président à la fongibilité des crédits dans la limite des 7.5% des dépenses réelles,

Considérant le rapport d'orientations budgétaires 2026 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ✓ **APPROUVE** le budget primitif 2026 du budget principal.
- ✓ **AUTORISE** le Président à procéder, à compter du 1er janvier 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercurol-Veaunes, le 5 mars 2026.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 06/03/2026

Qualité : Le président ArcheAgglo